



Nom du prestataire : Banque Transatlantique Belgium SA

Intitulé du compte : Compte Courant Gestion

Date : 02/07/2019

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans les Conditions tarifaires ainsi que dans les autres documents précontractuels et contractuels disponibles auprès de la Banque.
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais
Services de compte généraux	
Tenue de compte Inclut une offre groupée de services comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • ouverture/gestion/clôture de compte • compte courant en Euros et en devises • accès banque à distance (E-Banking) • extraits de compte via banque à distance (E-Banking) 	Par an Total des frais annuels Gratuit Gratuit
Paiements (à l'exclusion des cartes)	
Virement en Euros zone SEPA	Papier / par opération 5 € Electronique / par opération 5 € Vers compte habituel / par opération Gratuit
Ordre permanent Domiciliation	Service non disponible Gratuit
Cartes et espèces	
Fourniture d'une carte de débit Fourniture d'une carte de crédit Fourniture d'une carte prepaid Retrait d'espèces en Euros / dans une autre devise	Service non disponible Service fourni par des prestataires externes Service non disponible Service non disponible

Découvert et services connexes	
Facilité de découvert	Euribor 3 mois ¹ + 2%
Découvert non autorisé	Euribor 1 mois ¹ + 1% Minimum 25 €
Autres services	
Assurance-compte	Service non disponible
Extraits de compte	Envoi postal Gratuit
	Envoi postal d'un duplicata / par an 100 €
	Envoi électronique Gratuit

¹ Dans l'hypothèse où l'indice de référence servant de base au calcul des intérêts deviendrait négatif, l'indice de référence sera réputé égal à zéro pour cent.

Glossaire – Liste des services les plus représentatifs liés à un compte de paiement

TERME	DEFINITION
TENUE DE COMPTE	Le prestataire de compte gère le compte en euros utilisé par le client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE CRÉDIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire et le client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté lorsqu'il s'agit d'une carte de crédit avec crédit renouvelable.
FOURNITURE D'UNE CARTE PREPAID	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client et qui permet de stocker de la monnaie électronique. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement du montant chargé sur la carte prepaid du client.
RETRAIT D'ESPÈCES EN EUROS	Le client retire des espèces à partir de son compte en euros.
RETRAIT D'ESPÈCES DANS UNE AUTRE DEVISE	Le client retire des espèces à partir de son compte dans une autre devise que l'euro.
VIREMENT EN EUROS	Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, en euros dans la zone SEPA.
ORDRE PERMANENT	Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte.

DOMICILIATION	Le client autorise quelqu'un d'autre (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier.
FACILITE DE DECOUVERT	Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut aller en négatif lorsqu'il n'y a plus de liquidités sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client.
ASSURANCE-COMPTE	Le prestataire de compte offre une assurance liée au compte du client.
EXTRAITS DE COMPTE	Le prestataire de compte fournit une information sur le solde et les transactions du compte du client.